



**Intervention CGT au rassemblement devant le bâtiment DRH du ministère du Travail –
Soutien aux camarades SUD Tas – Inspection du travail
Mardi 15/09/26**

Sylviane BROUSSE

Cher.es camarades,

Je vous présente les salutations de la Confédération Générale du Travail et de la direction confédérale que je représente aujourd'hui.

La CGT dénonce fermement la procédure disciplinaire engagée contre Pierre et Benoît, Inspecteurs du travail en poste en Isère et leur apporte son soutien. A travers eux, c'est toute l'Inspection du travail qui est attaquée, mais aussi les organisations syndicales qui la défendent.

C'est l'engagement sans faille de Pierre et Benoît en défense des droits des travailleur.ses, en tant qu'Inspecteurs du travail et en défense des conditions de travail de leurs collègues, en tant que représentants syndicaux, qui leur vaut l'acharnement judiciaire et désormais disciplinaire qu'ils subissent.

Au Ministère du Travail, il faudrait se taire et laisser faire, alors que les mauvais coups pleuvent ?

Il faudrait accepter de participer à la chasse aux sans-papiers et contribuer aux expulsions de travailleur.ses sur-exploitées ? Il faudrait accepter de participer à des opérations « place nette » contre le narcotrafic pour faire plaisir à un Ministre de l'Intérieur de passage ? Il faudrait accepter qu'un 1^{er} Ministre se permette de piétiner les droits des travailleur.ses le 1^{er} mai et d'encourager la délinquance patronale ? Bien-sûr que non ! Pierre et Benoît ont eu mille fois raisons de s'opposer, à leur niveau, aux tentatives de détournement des missions de l'Inspection du travail.

Pierre et Benoît ont eu tout autant raison de s'opposer à la dégradation de leurs conditions de travail et de celles de l'ensemble de leurs collègues ! Les missions de l'Inspection du travail méritent qu'on se batte pour elle, mais sans s'épuiser à la tâche, non plus.

L'inspection du travail a vu fondre ses effectifs de près d'un quart au cours des 15 dernières années – il reste moins de 1800 agent.es de contrôle pour 21 millions de salarié.es – et elle fait l'objet d'attaques régulières, à l'image des attaques contre les droits des travailleur.ses. Les accidents du travail graves et mortels n'ont d'ailleurs jamais été aussi fréquents, ce qui n'est ni le fruit du hasard, ni une fatalité. Il faut davantage de contrôles des conditions de travail, il faut davantage d'Inspecteur et d'Inspectrices du travail !

Il est donc urgent, non pas de sanctionner des agents, mais de défendre l'inspection du travail et, avec elle, les agent.es qui la portent à bout de bras, malgré les obstacles, avec courage et ténacité !

La CGT exige l'abandon immédiat des procédures disciplinaires contre Pierre et Benoît. Elle demande des effectifs, des moyens et un plan d'urgence, à la hauteur des besoins, pour ce service public essentiel qu'est l'inspection du travail, à commencer par le doublement des effectifs de contrôle.

Au-delà de la situation de Pierre et Benoît et des attaques subies par l'Inspection du travail, la CGT tire solennellement l'alarme : **la répression anti-syndicale atteint un niveau inédit en France !** Avec Sophie Binet, qui subit 2 mises en examen, ce sont actuellement plus de 1000 syndicalistes inquiété.es en France, pour des faits directement liés à leur engagement syndical. On assiste à une criminalisation massive de l'action syndicale dans les entreprises et les administrations. Derrière ces chiffres, ce sont des militants et militantes, convoqué.es au commissariat, poursuivi.es pour diffamation, sanctionné.es, licencié.es ou menacés pour avoir exercé leurs droits.

Ce sont, par ailleurs, plus de 80 Bourses du travail, outils de proximité essentiels, qui sont actuellement concernées par des procédures d'expulsion, des menaces de fermeture, des réductions drastiques de surface, des conventions précaires ou des situations d'insalubrité avancée.

Pour autant, la situation actuelle ne relève en rien de l'exceptionnel. Elle est le fruit des politiques menées depuis presque une décennie d'attaques des libertés syndicales, des restrictions et des diminutions des prérogatives des représentant.es des salarié.es dans les entreprises, et d'attaques contre le droit du travail avec la mise en place des ordonnances Macron.

Pour la CGT, **cette stratégie vise à dissuader l'engagement syndical**, à réduire nos moyens d'intervention, à épuiser les équipes syndicales, les représentant.es du personnel, par des batailles juridiques longues, coûteuses, et à intimider pour empêcher toute contestation de terrain.

La CGT dénonce fermement la stratégie assumée visant à faire taire les syndicalistes par la peur, l'isolement, ou la contrainte. Personne ne nous fera taire !